

Compte rendu de la séance du 30 novembre 2016

Date de la convocation: 24/11/2016

L'an deux mille seize et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL

Présents : Alain MICHEL, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés: Emile BADIH par Nicolas WIERZBINSKI

Excusés: Denis PICHON

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Demande de ligne de trésorerie en attente de toucher les subventions
- Pillage de l'ancienne coupe affouagère 2ème partie et fin
- Convention avec "comme par enchantement" pour la cantine scolaire
- Convention avec la commune de Venterol pour l'intervenante informatique
- Choix des entreprises pour l'assainissement Forests du Bas
- Demande de subvention en prévision du Programme menuiseries logements communaux de 2017
- Demande de subvention en prévision du Projet de création d'une cantine scolaire en 2017
- Modification du contrat de l'agent en charge du ménage
- Complément subvention SIVU Micro-Crèche
- Service commun d'instruction de l'urbanisme avec la communauté de communes : CCPSP+Avance
- Délibération modificative de crédits Travaux ETEC branchement lotissement des Auches du Haut
- Invitation au Comité syndical du SMAVD
- Courrier du Collectif Autrement Citoyens concernant le Schéma Directeur Alimentation Eau Potable
- Courrier du Collectif Autrement Citoyens concernant une demande de referendum

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Mme Gisèle Maurel précise que, même si la saison précédente a été bonne pour les réseaux d'irrigation du bas et du haut de la commune, les participations communales sont toujours nécessaires pour l'équilibre financier. Elle demande à ce que cette correction soit apportée au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à 8 voix pour et 1 abstention le compte-rendu tel qu'il a été corrigé.

1- Ligne de trésorerie en attente du versement de subventions (D 2016 087)

M le Maire informe le conseil municipal que l'année 2016 a été riche en réalisations de projets. Le paiement des subventions et le remboursement de la TVA tardant à venir, M le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 36000€ pour pallier aux besoins actuels de trésorerie dans l'attente du paiement des subventions attendues.

M le Maire donne lecture de la proposition de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et la lecture de la proposition de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Provence Alpes Corse (ci-après nommée "la Caisse d'Epargne") et après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour 1 contre et 1 abstention d'autoriser M le Maire à ouvrir cette ligne de trésorerie.

2-Mise au pillage de la dernière partie de la coupe affouagère 2013-2014 **(D 2016 091)**

M Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°D-2015-051 en date du 11/09/2015, la coupe affouagère 2013-2014 avait été mise au pillage pour une première partie et propose de déterminer une date pour la mise au pillage de la dernière partie de cette coupe affouagère.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1-de mettre au pillage la dernière partie de la coupe affouagère 2013-2014

à partir du 15 décembre 2016

2-les personnes souhaitant profiter de cette mise au pillage doivent s'inscrire en mairie et doivent être résidentes fixes et effectives de la commune de Piégut, comme le stipule le code forestier

3-par la suite, un rendez-vous sera fixé sur place avec les garants de la coupe affouagère pour fixer les conditions de ce pillage

4-le bois retiré lors de ce pillage doit être brûlé dans la commune.

3-Convention Traiteur cantine scolaire : rectification de la délibération **(D 2016 092)**

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'année scolaire 2015-2016 l'association "comme par enchantement" assure la livraison des repas pour la cantine de Piégut. Il rappelle le contenu de la délibération n° D-2016-060 l'autorisant à signer la convention pour l'année scolaire 2016-2017, d'une durée d'un an.

Il informe le conseil municipal qu'une coquille s'est glissée dans la convention rédigée et proposée par l'association "comme par enchantement" sur le prix du repas HT et TTC, d'où une erreur dans la délibération précédemment citée.

Il convient de rectifier cette erreur comme suit : le prix du repas Hors Taxe défini par l'association "comme par enchantement" est de 5,01 €HT soit 5,28 €TTC.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 1 abstention, d'autoriser M le Maire à signer cette nouvelle convention d'un an pour l'année scolaire 2016-2017 au prix du repas de 5,01 €HT soit 5,28 €TTC avec l'association "comme par enchantement".

4-Convention avec la commune de Venterol pour le règlement de l'intervenante informatique à l'école primaire de Piégut : année scolaire 2016-2017 **(D 2016 096)**

M le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de la délibération D-2016-062 concernant la prise en charge par les 2 communes du RPI Piégut-Venterol du coût de l'intervenante informatique pour l'année scolaire 2016-2017, à l'école primaire de Piégut, afin que les élèves puissent passer leur BII, brevet informatique obligatoire en classe primaire, au prorata du nombre d'élèves habitants chaque commune, scolarisés à l'école primaire de Piégut, avec accord du Maire de Venterol.

M le Maire rappelle que ce coût est pris en charge par les 2 communes de Piégut et de Venterol, au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune depuis plusieurs années déjà, et propose donc la rédaction d'une convention reprenant les modalités ci-dessous pour l'année scolaire 2016-2017 :

- intervention informatique 2 heures par semaine

- soit 72 heures réparties sur l'année scolaire
- à 45 Euros de l'heure
- pour 19 élèves scolarisés à l'école primaire de Piégut dont 9 habitants à Venterol

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 1 abstention, d'autoriser M le Maire à signer une convention avec la commune de Venterol pour le remboursement de l'intervenante informatique durant l'année scolaire 2016-2017, selon les modalités précisées ci-dessus.

5-Consultation des entreprises pour la STEP coco du Forests du bas

Plusieurs entreprises ont répondu à la consultation. Le bureau d'études AquTer a demandé aux entreprises des précisions concernant la filière. Le choix de l'entreprise pour les travaux de STEP Coco aux Forests du bas est donc reporté.

6-Demande de Financements pour le changement de menuiseries des logements communaux (D 2016 097)

M le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Maurel conseillère municipale a déjà présenté en séance du conseil municipal des devis de changements de menuiseries existantes des logements communaux pour des menuiseries isolantes après avoir fait le point sur l'état des lieux.

M le Maire propose de solliciter les financeurs pour ce projet.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 1 abstention :

- de solliciter l'ADEME, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour financer ce projet
- d'autoriser M le Maire à élaborer le plan de financement correspondant et à signer tout document nécessaire au montage des dossiers de subventions

7-Demande de financements dont la DETR 2017 pour la réalisation d'une cantine scolaire communale (D 2016 090)

M le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Collet 3ème adjointe ébauche un projet de cantine scolaire avec cuisine communale dans les locaux de la cantine actuelle, afin de servir aux enfants des 2 écoles du RPI Piégut-Venterol et de la micro-crèche des repas de qualité élaborés sur place.

Mme Collet apporte des précisions sur ce projet et demande à ce qu'une commission y travaille avec elle pour l'affiner, un devis d'un cuisiniste a déjà été établi.

M le Maire propose dans un premier temps de créer une commission cantine scolaire et de solliciter les financeurs, dont l'Etat pour la DETR 2017, dossier à déposer avant le 31 décembre 2016.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré, décide à 5 voix pour et 4 contre :

- de créer une commission de travail pour ce projet de cantine scolaire
- de demander la DETR 2017 et le FODAC
- de solliciter le Conseil Départemental et le Conseil Régional
- d'autoriser M le Maire à élaborer le plan de financement correspondant et à signer tout document nécessaire au montage des dossiers de subventions

8-Modification du contrat de travail du poste d'adjoint technique en entretien (D 2016 088)

M le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint technique de 2ème classe intervenant en entretien à temps non-complet a vu :

- d'une part sa surface à entretenir augmenter de la superficie de la nouvelle mairie à l'étage de la maison commune depuis cet été,
- et d'autre part son nombre d'intervention demandé dans les locaux de l'école augmenté de une intervention de plus en raison de la réforme des temps scolaires avec temps de classe le mercredi .

Suite à la rencontre sur les lieux de M Baranowski conseiller municipal avec l'agent concerné, il apparait nécessaire d'ajouter 1 heure hebdomadaire de plus de travail effectif à son temps de travail actuel, annualisé par année scolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 6 voix pour, 2 abstention et 1 contre :

- d'augmenter le temps du contrat de travail de cet agent, portant ainsi la durée de travail de l'agent à 11 heures hebdomadaire.
- d'affecter au budget général à l'article correspondant les sommes nécessaires.
- de charger M le Maire de la signature de cet avenant au contrat.

9-Complément subvention sivu micro-crèche (D 2016 089)

M le Maire informe le conseil municipal que suite au départ d'une employée de la micro-crèche Piégut/Venterol des indemnités non prévues au budget 2016 sont à lui verser.

Le SIVU micro-crèche Piégut/Venterol demande donc aux 2 communes de pallier à part égale à ce besoin en complément de subvention, soit 2500 € en plus de la subvention initiale de 8000€ versée par chaque comune en 2016.

La commune de Piégut ayant déjà subventionné le SIVU de la micro-crèche à hauteur de 9000 € au budget 2016 , le complément de subvention s'élève à 1500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 4 voix pour (dont celle du maire) et 5 abstentions, d'abonder de 1500€ la subvention versée par la commune de Piégut au SIVU Micro-crèche Piégut/Venterol au budget 2016.

Un vote de crédits supplémentaires au BG Subv Micro-Crèche (D_2016_095) est nécessaire :

Suite à la délibération n°D-2016-089 prise lors du conseil municipal du 30/11/2016, Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6218	Autre personnel extérieur	-1500.00	
65737	Autres établissements publics locaux	1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 4 voix pour, et 5 abstentions, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

10-Service urbanisme proposé par la communauté de communes

La communauté de communes de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon propose une convention de service pour instruire les dossiers d'autorisation de construire. Le conseil municipal de Piégut décide de ne pas adhérer à ce service à 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

11-Vote de crédits supplémentaires BGénéral SubvBEauAss (D 2016 094)

Suite aux travaux de branchement de la zone constructible des Auches, M Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6218	Autre personnel extérieur	-5000.00	
65737	Autres établissements publics locaux	5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

12-Vote de crédits supplémentaires BEau Ass (D 2016 093) pour le branchement de la zone constructible des Auches

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	5000.00	
74	Subventions d'exploitation		5000.00
TOTAL :		5000.00	5000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 13	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	5000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		5000.00
TOTAL :		5000.00	5000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PIEGUT, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

13-SMAVD

M le Maire informe le conseil municipal de la date de la prochaine réunion du SMAVD.

14- Courrier du collectif autrement citoyens concernant le schéma directeur d'eau potable.

M le Maire donne lecture de ce courrier.

Un courrier de M le Maire sera adressé en réponse précisant que le cabinet d'études qui travaille à l'établissement du SDAEP le fait de concert avec les services du Conseil Départemental 04, et avec l'agent technique communal, et que tous sont très attachés à élaborer un état des lieux précis et réel des ressources communales en eau.

De plus le cabinet d'études Eurecat qui travaille sur la mise en forme du PLU communal est en lien étroit avec le cabinet Hydrétudes afin d'intégrer dans ses réflexions les conclusions du SDAEP.

Toutefois, il n'y a pas d'obligation légale de consultation de la population pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable.

Seule la carte de zonage doit être approuvée en conseil municipal par la prise d'une délibération visée ensuite par la sous-préfecture.

Le SDAEP sera ensuite disponible à la consultation de la population à la mairie de Piégut.

15-Courrier du collectif autrement citoyens concernant une demande de referendum

M le Maire donne lecture de ce courrier.

Après consultation du conseil municipal, un courrier de M le Maire sera adressé en réponse précisant qu'il n'est pas jugé opportun d'organiser un référendum sur la construction de 3 logements locatifs en paille porteuse en régie communale à ce stade avancé du projet (lancement du marché public par lots décidé en conseil municipal délibération n° D-2016-073 le 23/09/2016 et approuvée en sous-préfecture de Forcalquier le 07/10/2016).

Questions diverses :

***Point sur l'avancement du PLU**

Mme Kuentz rappelle aux conseillers municipaux qu'elle est en attente de leur retour sur la proposition de règlement du PLU avant confirmation du bureau d'études.

***Point sur l'école**

Mme Collet rappelle que les portails de l'école doivent être fermés suite à la signature du PPMS et que la présence d'un adulte est indispensable lorsque les enfants sont dans la cour.

Pour information les parents ont demandé que les enfants ne quittent plus leurs chaussures au moment du repas à la cantine.

La séance est levée à 21h53

Le Maire

Alain MICHEL

